

COMMUNE D'ORAINVILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Mars 2024

Étaient présents : Florence DANIELLOT - Thierry IMBERT – Alain MALINOWSKI - Jean-Pierre MILLEY
- Olivier JALLU - Jordane CHATEAU - Nathalie CHARTOGNE

Étaient absents : Hervé DELORME - Gérard RAYMOND - Bruno MODAINE - Cyril PIERRET - Philippe SEGARD - Frédéric LEGROS

Secrétaire de séance : Nathalie CHARTOGNE

Ordre du jour :

- Election 1^{er} adjoint Décision du conseil municipal. Décision du conseil municipal. Délibération
- Reprise de l'impasse des Remparts Décision du conseil municipal. Délibération
- Délégations du maire Décision du conseil municipal. Délibération
- Chemins ruraux/Chemins communaux. Décision du conseil municipal. Délibération
- Attribution de compensation CCCP 2024. Décision du conseil municipal. Délibération
- Récupération des suramortissements. Décision du conseil municipal. Délibération
- Curage du fossé des eaux pluviales. Décision du conseil municipal. Délibération
- Achat de fleurs. Décision du conseil municipal. Délibération

La séance a été ouverte par M. Le Maire à 18h30

Signature feuille de présence et PV

Lecture de l'ordre du jour

Election 1^{er} adjoint

Le conseil a voté à l'unanimité pour que M. CHATEAU Jordan occupe le poste de 1^{er} adjoint.

Reprise de l'impasse des Remparts

Mme DANIELLOT ne participant pas au vote de cette délibération, le quorum n'est pas atteint et sera remis à nouveau au vote dans 3j.

Délégations du maire

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité pour que M. le maire récupère ses délégations retirées lors de la séance du 13 Avril 2023.

Chemins ruraux/Chemins communaux

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité pour que les chemins ruraux dits : « La Croix Chamailot », « Des longues tournières » et « Routy » soient classés en voiries communales.

Attribution de compensation CCCP 2024

L'ensemble du conseil valide le montant de l'attribution de compensation de la commune, librement révisées pour l'année 2024, soit - 35 205 € figurant dans le tableau joint par la CCCP et précise que ce montant sera inscrit au budget 2024.

Récupération des suramortissements

M. le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil municipal l'importance de récupérer un montant total de 51 371€ d'amortissements effectués à tort dans la comptabilité sur plusieurs années.

Il est proposé de récupérer la somme indument comptabilisée au compte 1068 sur la base du tableau fournis par notre conseillère aux décideurs locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la récupération des suramortissements et de créditer le compte 1068.

Curage du fossé des eaux pluviales

Il sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant le curage du fossé des eaux pluviales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise la dépense.

Achat de fleurs

Il sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant l'achat de fleurs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise la dépense.

Mr le Maire lève la séance à 20H30